

Lettre-pétition à M. le Ministre, M. le Préfet, Mme la DRTEFP, MM. les DDTEFP,

Nous, soussigné-e-s, agents du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, soutenu-e-s par les syndicats SUD Travail Affaires sociales (Solidaires) et CGT,

déplorons la régulière **dégradation de nos conditions d'emploi et de travail** (suppressions de postes et diminution des effectifs – notamment de catégorie C –, augmentation des charges physiques et mentales de travail, pressions aux chiffres et aux « résultats », stagnation et individualisation des rémunérations, agressions, suppressions de sites de proximité, etc.), que vos décisions organisent sous couvert de « modernisation », à l'heure où notre pays connaît l'une des plus graves crises économique et sociale de son histoire (et son cortège de demandeurs d'emploi et de salari-e-s mis au chômage technique et sous pression), qui démontre – s'il en était besoin – **l'importance essentielle des services publics** (celui que nous incarnons en particulier) et la nécessité de les renforcer dans leurs moyens, de reconnaître la technicité et le professionnalisme de leurs agents et de conforter ainsi leurs capacités d'action, au service de celles et de ceux qui en ont urgemment besoin,

et exigeons en conséquence que nos revendications soient enfin entendues et satisfaites. **Nous demandons prioritairement :**

Pour les agents de catégorie C :

→ **la revalorisation du statut et de la rémunération des agents de catégorie C** (plus 35 points d'indice, soit 150 euros de plus, tout de suite et pour tou-te-s)

→ **l'ouverture de concours** (régionaux, national), en vue de créer les postes dont nos services et les usagers qui s'adressent à eux ont besoin,

→ **l'instauration de réelles voies d'évolution professionnelle** (application à tou-te-s des réductions d'ancienneté, augmentation des avancements « au choix », du nombre de places aux préparations aux concours, aux concours eux-mêmes, aux examens professionnels et baisse de l'ancienneté requise pour s'y présenter).

Il y a, en effet, de moins en moins d'agents de catégorie C dans nos services (la preuve, on se les arrache !) : arrêt des concours au début des années 2000, absence totale de remplacement des départs à la retraite, passage de 3 752 agents en 2006 à 3 335 en 2009 sur le plan national et de 248 en 2006 à 213 en 2009 pour la région (dont il faut déduire les agents mis à disposition d'autres administrations ou groupements, tels que la MDPH). Les agents de catégorie C représentaient encore plus de 40 % des agents de nos services en 2006. Trois ans plus tard, ils ne pèsent plus qu'une trentaine de pour cent... On leur demande pourtant d'être toujours plus « polyvalents », de se distribuer sur deux ou trois services (un quart de temps ici, un autre là...), d'être toujours plus « efficaces » et « en assistance » des agents de catégories B et A (dont le poids à d'ailleurs enflé dans un sens inversement proportionnel au leur), alors qu'aucune revalorisation salariale, ni aucune possibilité d'évolution professionnelle ne leur est concédée ! C'est honteux !

Pour les agents de catégorie B :

→ **l'application d'une grille** de carrière et de rémunération correspondant à celle des « **A type** »,

→ **l'intégration des contrôleurs du travail dans le corps de l'Inspection du travail,**

→ **la création de voies d'accès au grade de contrôleur du travail pour les secrétaires administratifs (SA).**

Le projet imminent de fusion des grilles « B type » et « CII » remet en cause la spécificité du corps des contrôleurs du travail, au regard tant de la technicité nécessaire à l'exercice des fonctions, que du niveau des responsabilités qu'on leur confie, de l'agressivité et des tensions auxquelles ils font face dans leurs interventions. La création récente du corps de SA affiche déjà un bilan désastreux : très peu d'élus-e-s, des postes mal définis et fragmentés, aucune perspective d'évolution, en bref, l'impasse après le mensonge !

Nous sommes choqué-e-s par ces décisions et projets gouvernementaux-poudre aux yeux qui font miroiter quelques points d'indice supplémentaires mais instituent en réalité un allongement considérable des carrières !

Nous estimons que la technicité des contrôleurs du travail n'est absolument pas reconnue à sa juste valeur et les difficultés auxquelles ils sont confrontés totalement sous-estimées (pressions hiérarchiques et politiques, obstacles, agressions, exercice des rôles et missions des chefs de service, préparation des décisions des directeurs, désignation en qualité de « personnes ressources » vis-à-vis des « partenaires extérieurs », etc.).